



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Mise en oeuvre du dispositif Pack Mutation visant à libérer de grands logements locatifs sociaux sous-occupés par des ménages de composition familiale peu élevée

Rapport n° CP/2015/455

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 afin de libérer un appartement de type T5 sis 27, rue de la Prairie à BISCHWILLER et permettre son attribution à une famille en attente de grand logement et/ou relevant du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat et le Département du Bas-Rhin le 29 mars 2005 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles.

Le PDALPD a validé la création du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif est étendu aux T4 si les relogements concernent des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernent des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin de faciliter le relogement des locataires âgés et/ou handicapés, acceptant un logement accessible ou adapté par le bailleur social, à la perte d'autonomie et au handicap, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen un dossier d'un locataire d'OPUS 67. Il s'agit d'une famille locataire d'un appartement de type T5 sis 27 rue de la Prairie à Bischwiller, dans un immeuble d'OPUS 67.

Elle a donné son accord pour un échange dans un logement de type T3 sis Quartier Saint Joseph à Haguenau. Les frais à engager par notre collectivité pour cette personne concernent une participation pour les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 2 500,00 €. Le reste des coûts est pris en charge par la famille ainsi que par le fonds de solidarité pour le logement (FSL).

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	8 812,25 €	4 628,10 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif Pack Mutation destiné à libérer de grands logements sous-occupés.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le président du Conseil Départemental à la signer.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY